VILLE DE
BOLBEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DF2026-103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

DF 2026/103

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : ……. 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

ADHESION AU DISPOSITIF EDURENOV LANCE PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES PROGRAMME NATIONAL POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, EDUCATIFS ET SPORTIFS

– – – –

Rapporteur : Madame Linda HOCDÉ

Partenaire majeur des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne les acteurs locaux dans la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique. Dans cette perspective, elle a lancé, le 09 mai 2023, le programme ÉduRénov, destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique, notamment pour les bâtiments scolaires.

Ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales à réaliser à minima **40 %** d'économie d'énergie, en déployant à leur côté 10 000 projets de rénovation énergétique de bâti scolaire d'ici 5 ans.

Cet objectif stratégique s'inscrit dans la trajectoire globale d'économie d'énergie prise par l'État et ses partenaires, notamment avec le plan France Nation Verte, ainsi que la Stratégie nationale bas carbone : **40 %** d'économie d'énergie en 2030, puis **60 %** en 2050

Adhérer au programme ÉduRénov permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour les projets de travaux dans les bâtiments communaux éligibles.

…/…

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les orientations nationales en matière de transition énergétique, de réduction des consommations d'énergie et d'adaptation des bâtiments publics au changement climatique ;

VU le dispositif ÉduRénov porté par la Banque des Territoires, destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de rénovation et d'adaptation des bâtiments scolaires, éducatifs et sportifs ;

CONSIDÉRANT que les bâtiments scolaires et éducatifs constituent un patrimoine communal important dont la rénovation permet à la fois d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des personnels, de réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement de la collectivité, et d'améliorer le confort des usagers ;

CONSIDÉRANT que le dispositif ÉduRénov propose aux collectivités adhérentes un accompagnement comprenant notamment l'accès à des ressources et conseils, des retours d'expérience, ainsi que selon les besoins et la maturité des projets, des prestations d'ingénierie et des solutions de financement ;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement peut notamment contribuer à la définition, à la programmation et au montage des opérations de rénovation énergétique et d'adaptation climatique du patrimoine communal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de bénéficier de cet accompagnement dans le cadre de ses réflexions et projets relatifs à la rénovation de ses bâtiments scolaires, éducatifs et sportifs ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au dispositif ÉduRénov est proposée à titre gratuit aux collectivités et sans engagement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au dispositif ÉduRénov, porté par la Banque des Territoires, afin de bénéficier des ressources, conseils, accompagnements et dispositifs d'ingénierie et de financement susceptibles d'être mobilisés pour les projets de rénovation et d'adaptation des bâtiments communaux éligibles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en son absence, tout élu dûment habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est précisé que cette adhésion ne vaut pas, à elle seule, engagement de réalisation de travaux ou de dépenses, ni celui de souscrire un prêt auprès de la Banque des Territoires pour réaliser ces travaux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ